

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax : +251115-517844
Website : www.africa-union.org

SC9951

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/785(XXIII)i a

Original: anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

**RÉUNION DU SOUS-COMITÉ
CONSULTATIF DU COREP SUR LES
QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES
22 AU 26 AVRIL 2013
MOMBASA (KENYA)**

Sub-Cttee/Rep./Momb.2

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF
DU COREP SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DU COREP SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

A. INTRODUCTION

1. La réunion du Sous-comité consultatif du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières a eu lieu du 22 au 26 avril 2013 pour examiner le rapport d'exécution du budget de l'exercice 2012 de l'Union africaine et le budget annuel pour l'exercice 2014.

B. PARTICIPATION

2. La réunion était présidée par S.E. M. Andrew Bangali, Ambassadeur de la République de Sierra Leone. Les États membres ci-après ont participé à la réunion :

i)	Afrique du Sud	xxii)	Mauritanie
ii)	Algérie	xxiii)	Namibie
iii)	Angola	xxiv)	Niger
iv)	Bénin	xxv)	Nigeria
v)	Botswana	xxvi)	RASD
vi)	Burkina Faso	xxvii)	RDC
vii)	Burundi	xxviii)	Sénégal
viii)	Comores	xxix)	Sierra Leone
ix)	Congo	xxx)	Soudan du Sud
x)	Djibouti	xxxi)	Soudan
xi)	Égypte	xxxii)	Swaziland
xii)	Guinée équatoriale	xxxiii)	Tanzanie
xiii)	Éthiopie	xxxiv)	Tchad
xiv)	Gambie	xxxv)	Togo
xv)	Ghana	xxxvi)	Ouganda
xvi)	Guinée	xxxvii)	Zimbabwe
xvii)	Kenya		
xviii)	Lesotho		
xix)	Libye		
xx)	Malawi		
xxi)	Mali		

C. MOT DE BIENVENUE

3. Le président a souhaité la bienvenue à tous les membres et a rappelé l'importance de la session et le peu de temps disponible pour examiner le budget de l'Union africaine pour l'exercice 2014, en raison de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/l'UA. Étant donné que c'est la première fois que le budget est adopté en mai, il a souligné que le Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières doit conclure ses travaux à temps, et a invité

les membres du Sous-comité à adopter le programme de travail et les points à l'ordre du jour.

D. ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

- a) Allocution d'ouverture ;
- b) Organisation des travaux ;
- c) Examen du rapport d'exécution du budget de l'UA pour l'exercice 2012 ;
- d) Examen du budget-programme et du budget de fonctionnement de l'Union africaine pour l'exercice 2014

E. EXAMEN DU RAPPORT D'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'UA POUR L'EXERCICE 2012

Présenté par la Commission de l'Union africaine

5. Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA) a présenté le rapport d'exécution du budget de 2012, qui contient les principaux éléments suivants :

- i) Le budget total de l'exercice 2012 approuvé pour l'Union africaine était de **274.094.433 dollars**, réparti entre le budget de fonctionnement pour **114.800.234 dollars** et le budget-programme pour **159.294.199 dollars**. Sur le budget total, le montant de **122.428.670 dollars** provenait des contributions statutaires des États membres, alors que les partenaires internationaux ont pris l'engagement de participer au solde à concurrence de **151.665.763 dollars**.
- ii) En outre, le Conseil exécutif a approuvé un budget supplémentaire de **11.498.829,49 dollars**, réparti entre le budget de fonctionnement pour **3.886.373,89 dollars** et le budget-programme pour **7.612.455,60 dollars (Réf. EX.CL/Dec726 (XXII))**. Cela porte le budget total de l'UA pour l'exercice 2012 à **285.593.262 dollars**.
- iii) Au cours de l'exercice, un montant total de **88.153.027 dollars** a été reçu des États membres, soit un taux de 72 pour cent de la collecte des contributions statutaires. Les partenaires au développement ont contribué à concurrence de **101.985.112 dollars**, soit 64 pour cent de leurs engagements. Le total des fonds reçus ou flux de trésorerie s'élevait à 190,2 millions de dollars pour l'exercice 2012.
- iv) La réunion a noté qu'en 2012, les dépenses réelles de l'Union africaine s'élevaient à **185.933.274 dollars**, soit un taux d'exécution global de **70 pour cent**. Le montant total des dépenses était réparti entre le budget de fonctionnement pour **111.875.993 dollars** et le budget-programme pour

74.057.281 dollars, soit un taux d'exécution de **94 pour cent** et de **50 pour cent** respectivement.

- v) Ce taux d'exécution global reflète des améliorations dans la performance budgétaire de l'Union par rapport à l'exercice 2011, où les dépenses réelles s'élevaient à 107.489.999 dollars (**92 %**) et 57.811.021 dollars (39 %) pour le budget de fonctionnement et le budget-programme respectivement. Toutefois, le taux d'exécution du budget-programme demeure une préoccupation.
- vi) La réunion a été informée que les pertes sur le taux de change étaient, dans une large mesure, attribuées au tarif préférentiel accordé aux bureaux de représentation de Genève et de Bruxelles. Les tarifs préférentiels ne devraient pas être considérés comme une perte sur le taux de change, mais plutôt comme une rémunération supplémentaire affectée aux deux bureaux.

Commentaires des États membres

6. Au cours des discussions, les membres du Sous-comité ont formulé les observations et commentaires suivants :

- (i) Les documents en langue arabe n'avaient pas été fournis aux États membres respectifs, conformément aux exigences relatives aux langues officielles de l'UA. Par ailleurs, l'utilisation des langues révélait certaines incohérences, que la Commission devrait aborder.
- (ii) Le faible taux d'exécution du budget-programme de certains départements de la Commission et des organes doit être traité de toute urgence.
- (iii) Les raisons sous-jacentes au faible taux d'exécution doivent être analysées à la racine, notamment en ce qui concerne les partenaires qui ne s'acquittent pas de leurs engagements ou les organes qui ne remplissent pas leur mandat.
- (iv) Le taux de collecte des contributions statutaires des États membres (72 %) était peu satisfaisant.
- (v) La dépendance excessive vis-à-vis des partenaires pour le financement a compromis l'appropriation, ainsi que la mise en œuvre des programmes, car certains partenaires ne respectaient pas leurs engagements.
- (vi) Le financement sélectif des programmes de la part des partenaires a compromis la réalisation de certains programmes. Par exemple, les thèmes comme la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme ont toujours bénéficié de l'appui des partenaires au détriment de projets de développement infrastructurel et économique.

- (vii) Il est nécessaire de se pencher sur le sort de certains programmes importants qui n'obtiennent pas de financement des États membres ou des partenaires, à l'instar du projet Fouta Djallon.
- (viii) La Commission devrait soumettre un rapport actualisé sur l'état d'avancement de l'achat et des travaux de rénovation du Bureau de Washington.

Réponses de la Commission

7. En réponse aux préoccupations et aux observations des États membres, la Commission a apporté les éclaircissements suivants :

- (i) S'agissant de la collecte des contributions statutaires des États membres, des rappels ont toujours été envoyés régulièrement.
- (ii) S'agissant de la gestion budgétaire, il a été expliqué qu'une distinction existe entre le budget et les flux de trésorerie. Tout budget non-exécuté expire. Lorsque les fonds provenant des partenaires ne sont pas utilisés pendant un exercice particulier, ils sont simplement reportés à l'exercice suivant avec le consentement du partenaire financier.
- (iii) Il avait été décidé que soit fourni un budget supplémentaire pour l'achèvement des travaux de rénovation de l'immeuble de Washington, qu'un audit de l'achat soit effectué et qu'un rapport soit soumis à cet effet en mai 2013.
- (iv) Le faible taux d'exécution est essentiellement dû à la disponibilité et la libération des fonds auprès des partenaires, ainsi qu'à la capacité d'exécution des départements et organes respectifs. La surbudgétisation est également responsable du faible taux d'exécution dans certains cas.
- (v) Il n'existe pas de mécanisme permettant de recevoir les fonds supplémentaires des partenaires, une fois le budget approuvé. Par conséquent, la Commission n'est pas en mesure d'utiliser ces fonds sans l'approbation du COREP.
- (vi) L'autre facteur qui explique le faible taux d'exécution budgétaire concerne les partenaires qui ont fait face à des problèmes économiques et financiers, et ne pouvaient plus respecter leurs engagements. Par exemple, l'Espagne avait déjà fourni des fonds, mais a demandé à la Commission d'en suspendre l'utilisation.
- (vii) Certains partenaires, notamment la Belgique et la Corée du Sud, avaient promis de financer le budget-programme pour 2012, mais n'ont pas tenu leurs engagements.

Recommandations

8. Le Sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :

- (i) **Tous les organes et départements devraient soumettre à temps des rapports trimestriels sur l'exécution de leur budget.**
- (ii) **Les organes de l'UA devraient faire plus d'efforts pour améliorer le taux d'exécution de leur budget-programme.**
- (iii) **Un rapport d'audit devrait accompagner le rapport d'exécution annuel.**
- (iv) **Le taux d'exécution budgétaire de l'exercice financier 2012 devrait servir de référence pour l'examen du budget-programme de 2014.**
- (v) **Il est nécessaire de consolider les fonctions de suivi et d'évaluation afin de faciliter la mise en œuvre des programmes.**
- (vi) **La Commission devrait fournir un rapport d'audit sur l'acquisition de l'immeuble de Washington au Sommet de mai 2013.**

EXAMEN DU BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE 2014

9. Le Directeur de la PBFA a présenté les points saillants des propositions du budget-programme de l'exercice 2014. Dans son exposé, il a fait référence à la transformation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Union africaine (UA). Ce qui avait accru son mandat et fait paraître de nouveaux défis dus à la volonté commune d'accélérer l'intégration socioéconomique et politique du continent. Dans l'accomplissement de ce mandat, la Commission a élaboré un projet de troisième plan stratégique pour 2014-2017, qui s'appuie sur les cinq axes prioritaires que sont la paix et la sécurité, les programmes de développement économique et humain, l'intégration, la coopération et le partenariat, les valeurs partagées de l'Afrique, et le renforcement des capacités institutionnelles de l'UA.

10. Le montant total du budget ordinaire de l'Union africaine tel que proposé pour l'exercice 2014 s'élève à **312.694.949 dollars**, ce qui fait qu'il est supérieur au budget de l'exercice 2013 de 11,50%. Ce budget est réparti entre le budget de fonctionnement pour **132.803.852 dollars** et le budget-programme pour **179.891.097 dollars**. 42% du budget devrait être financé par les États membres et 58% par les partenaires. Les principaux facteurs contribuant à l'augmentation globale du budget de l'exercice 2014 (11,5 %) sur l'appropriation du budget de l'exercice 2013 sont les suivants :

- l'effet de 5 pour cent de l'augmentation de salaire selon la Décision EX.CL/Dec.727 (XXII) du Conseil exécutif ;
- l'augmentation des activités de la Commission en raison de son mandat élargi ;

- l'exécution de projets spéciaux tels que la modernisation du système de sécurité de la Commission, la maintenance et l'entretien du Nouveau Centre de conférences ; et
- l'augmentation générale des prix des biens et services.

11. Selon le rapport, certaines lignes du budget-programme étaient considérées comme des dépenses récurrentes en nature et il est nécessaire de revoir le budget de fonctionnement. Par exemple, le coût des licences d'utilisateurs des programmes SAP et VSAT sont des coûts récurrents qui doivent être couverts par les États membres au titre du budget de fonctionnement.

12. Le Directeur de la planification stratégique, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources (SPPMERM) a présenté l'ensemble du budget-programme de 2014 qui, comme le révèle le rapport, a été aligné sur le nouveau Plan stratégique 2014-2017 de la Commission, l'accent étant mis sur une chaîne des résultats. 47 propositions de projets ont été faites pour la Commission, pour un montant de 144 millions de dollars, tandis que 63,9 millions de dollars ont été capitalisés et classés comme partie A et partie B. Cela représentait 69,3 % et 30,7 % respectivement. Le budget devrait être revu dans sa totalité et la Commission devrait être autorisée à présenter aux organes délibérants, au cours du Sommet de janvier, un rapport à jour précisant si les déficits ont été comblés, étant entendu que les activités dont le financement n'a pu être obtenu devraient être supprimées du budget-programme.

13. Trois nouvelles catégories ont été soumises pour la première fois dans le budget-programme, notamment le mécanisme de gestion canalisée des fonds d'une valeur de 90.536.525 dollars, les projets spéciaux d'un montant de 56.892.656 dollars et l'assistance technique s'élevant à 87.659.243 dollars. Les différents départements et bureaux de représentation ont fourni leurs propositions de projets détaillées.

Commentaires des États membres

- 14.** Les États membres ont formulé les observations et commentaires suivants :
- i) Des dotations budgétaires ont-elles été prévues pour la mise en œuvre des comités techniques spécialisés ?
 - ii) Pourquoi certains projets n'ont-ils pas obtenu de financement ?
 - iii) La Commission devrait établir clairement la relation entre la chaîne des résultats et les départements responsables pour une meilleure appréciation et une meilleure définition des responsabilités.
 - iv) Les capacités de certains départements semblent faibles par rapport à leurs propositions ambitieuses.

- v) Le budget proposé est près de trois fois plus élevé que celui de l'exercice 2013. A cet égard, il faudrait apporter des éclaircissements sur la façon dont le déficit de financement pour les exercices précédents a été résolu pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problèmes avec le budget proposé.
- vi) Les projets ne devraient pas être conçus sur la base d'hypothèses ou de financement non assuré.
- vii) Le taux d'exécution est faible pour la plupart des départements et l'affectation du budget doit tenir compte de la capacité des départements à exécuter les programmes. Il s'agit là d'une incitation à l'amélioration des performances pour l'exercice suivant.
- viii) Des éclaircissements devraient être apportés sur les conclusions de l'étude sur le coût de la faim.
- ix) Il faudrait harmoniser les chiffres pour des activités similaires.
- x) Il est nécessaire d'entreprendre un audit spécial de l'IBAR sur sa performance et la gestion de ses activités.
- xi) Il faudrait reporter à une date ultérieure la proposition de construire des locaux permanents pour l'IBAR à Nairobi.
- xii) Il n'est pas nécessaire de mettre en place un studio de radiodiffusion. Il faudrait au contraire prendre des dispositions pour produire des programmes pour les stations de radio nationales des États membres.
- xiii) Considérant la décision d'intégrer le NEPAD à l'UA, il est nécessaire d'établir un calendrier pour la réalisation de ce projet.
- xiv) S'agissant de l'égalité entre les femmes et les hommes, question transversale, il convient de savoir comment les départements vont mettre en œuvre l'intégration. Chaque département devra-t-il travailler séparément vers l'intégration ou est-ce le département responsable des questions de genre (WGD) qui piloterait la question d'intégration ?
- xv) Il convient de rappeler que les pays d'accueil ont l'obligation de fournir des locaux pour les bureaux techniques installés chez eux.
- xvi) Des éclaircissements devraient être apportés sur les critères utilisés pour choisir les cinq pays bénéficiaires du projet d'énergie géothermique et ont voulu savoir quand les autres pays allaient être pris en compte.
- xvii) S'agissant de l'apprentissage des langues africaines, les membres ont voulu savoir quelles langues africaines spécifiques seraient étudiées.

- xviii) Ils ont souligné qu'il faudrait élaborer des bases de données pour démontrer le niveau et les tendances de la corruption sur le continent.
- xix) Il est nécessaire de faire harmoniser les programmes par les départements, y compris l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.
- xx) La Commission devrait présenter les plans architecturaux et les coûts de la construction de la résidence du Vice-président, pour examen, au titre des projets spéciaux à financer du Fonds pour l'acquisition de propriétés.
- xxi) La Commission devrait revoir le choix de ses partenaires et prendre des mesures à l'égard de ceux qui sont revenus sur leurs engagements, action qui a bouleversé l'exécution du budget. Les propositions budgétaires des projets ne doivent pas être fondées sur des hypothèses ou sur des financements non garantis.
- xxii) L'objectif de la formation devrait être l'efficacité opérationnelle, alors que les réunions et les ateliers devraient être harmonisés et se conformer aux décisions du COREP en ce qui concerne leur nombre et les dotations budgétaires annuelles.
- xxiii) Il vaudrait mieux exécuter certaines activités proposées conjointement avec les CER ou au niveau de ces communautés. Par exemple, le projet Fatou Djallon pourrait être mis en œuvre par la CEDEAO, car les activités concernées doivent être entreprises en Afrique de l'Ouest.
- xxiv) Les États membres devraient s'approprier certaines activités pertinentes telles que la célébration de la Journée de l'enfant africain.
- xxv) Un budget a-t-il été prévu pour le Comité des dix ?
- xxvi) Les programmes de la société civile préalables au Sommet et tombant actuellement sous la responsabilité de CIDO devraient être entrepris par l'ECOSOCC, alors que les programmes agricoles inscrits au budget du NEPAD devraient passer au Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture.

Réponses de la Commission

15. En réponse à ces observations et préoccupations, la Commission a rapporté comme suit :

- i) La Commission est également préoccupée par le faible taux d'exécution du budget, qui perdure d'une année à l'autre. Toutefois, des mesures globales ont été prises pour résoudre ce problème.

- ii) Des partenaires tels que la Belgique et la Corée du Sud avaient indiqué leur volonté de rejoindre le Groupe des partenaires de l'UA en avançant des fonds pour les programmes de l'UA, mais ils n'ont pu respecter leurs engagements. L'Espagne soutenait activement le financement des programmes de l'UA, mais elle a connu une rare crise financière qui l'a contrainte à suspendre son appui.
- iii) Lors de l'inauguration du nouveau Centre de conférences, la Chine avait déclaré qu'elle apporterait une assistance financière à la Commission de l'UA, mais plus tard elle a indiqué qu'elle ne pouvait fournir qu'une aide en nature et non en espèces, puisqu'elle est classée comme un pays en développement.
- iv) La Commission convient que le mécanisme d'établissement de rapports doit être amélioré et un outil d'établissement de rapports (AMERT) a été élaboré, qui permet d'assurer que les départements rendent compte de leurs activités passées et actuelles avant de proposer de nouveaux projets.
- v) La Commission a mis en place un catalogue où figurent les normes des coûts de l'organisation de réunions ministérielles avec les limites maximales des coûts.
- vi) En ce qui concerne la partie B des programmes proposés, la Commission a expliqué que le débat est toujours en cours avec les partenaires en vue de combler le déficit. La Commission a invité le Sous-comité à recommander en principe les programmes proposés et à lui permettre de poursuivre la mobilisation des fonds pour couvrir le déficit jusqu'à la fin de 2013.
- vii) En ce qui concerne la dépendance excessive vis-à-vis des bailleurs de fonds, la Commission s'employait à concevoir une stratégie de mobilisation de ressources qui compte, entre autres, associer d'autres parties prenantes telles que le secteur privé africain.
- viii) En ce qui concerne les financements des partenaires, la Commission a expliqué que le but ultime était d'encourager ces derniers à participer directement à l'appui budgétaire, où les fonds sont regroupés pour financer les priorités déterminées par la Commission. Il existe également un panier de financement, où les bailleurs de fonds mettent de l'argent pour des projets spécifiques.
- ix) Le partenariat avec l'UE est une relation stratégique qui a été élargie aux États membres qui président les réunions de partenariat, ainsi que les réunions collégiales des commissaires, qui se tiennent chaque année à Addis-Abeba et à Bruxelles.

- x) En ce qui concerne les projets dont les fonds ne sont pas garantis, l'approbation est nécessaire, car ce serait difficile d'en négocier le financement, sauf si les projets ont été approuvés par les États membres.
- xi) Le budget du studio de radiodiffusion concerne le matériel qui devrait être fourni par le Gouvernement de la Chine.
- xii) L'Agence de planification du NEPAD travaille en étroite collaboration avec les CER et les États membres pour mobiliser les fonds nécessaires au processus d'intégration. Tant que l'Agence de planification du NEPAD et la Commission existeront, l'unité de coordination sera un élément régulier du processus de budgétisation de l'UA.
- xiii) Le Département de WGD a connu des contraintes de financement en 2012. La plus grande partie du financement a été reçue après juillet, ce qui explique le faible taux d'exécution. Le département s'associe à l'Organisation des femmes panafricaines (PAWO) parce qu'il s'agit de la première organisation des femmes continentale, où sont prises d'importantes décisions de politique sur les femmes. Les autres départements doivent intégrer les questions de genre dans la mise en œuvre de leurs propres programmes.
- xiv) En ce qui concerne la construction des bureaux de l'IBAR à Nairobi, la Commission a expliqué que les négociations sont en cours avec la Chine pour un montant de 20 millions de dollars. Le Sous-comité a été informé de l'existence d'un accord de Siège entre l'UA et le Kenya, et que le Gouvernement kenyan avait fait don d'un terrain à cette fin.
- xv) Bien qu'étant un programme africain appartenant aux Africains, la CAADP dépend malheureusement des financements des partenaires. Il serait préférable que ce programme soit entièrement financé par les États membres en vue d'en assurer la durabilité et la fiabilité. Les programmes de la CAADP ont été harmonisés avec ceux du NEPAD.
- xvi) En ce qui concerne la nécessité d'allouer la somme d'un million de dollars à la communication, le Directeur de l'Economie rurale et de l'Agriculture (DREA) a expliqué qu'elle émanait d'une décision du Conseil exécutif de proclamer 2014 comme année de l'agriculture. Grâce à des négociations, la Fondation Bill et Melinda Gates avait mis à disposition un montant de trois millions de dollars pour le plaidoyer.
- xvii) Le représentant du Département de l'infrastructure et de l'énergie (DIE) a fait savoir au Sous-comité que le projet d'énergie géothermique a commencé avec cinq pays (Éthiopie, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda), qui avaient déjà pris des mesures dans la production d'énergie géothermique. La deuxième phase du projet serait étendue à six autres pays (Burundi, Comores, Djibouti, RDC, Érythrée et Zambie).

- xviii) Les partenaires ont toujours accordé la priorité au financement des projets de paix et de sécurité, et d'autres domaines d'intérêt plutôt qu'aux projets sur des questions sociales et économiques.
- xix) Les langues à promouvoir par l'Académie africaine des langues (ACALAN) comprennent le haoussa en Afrique de l'Ouest, le tswana en Afrique australe, le swahili en Afrique de l'Est. Les partenaires n'ont manifesté aucun intérêt à ce projet.
- xx) Les recommandations de l'étude sur le coût de la faim seront mises en œuvre grâce à la Stratégie africaine pour la santé.
- xxi) Les membres ont également été informés que les programmes de formation sont organisés par un comité consultatif sur la formation, qui étudie les propositions soumises par les différents départements et leur fait des recommandations en fonction de leur pertinence.
- xxii) La Commission a indiqué qu'il existait une dotation budgétaire à hauteur de **50.000 dollars** pour le Comité des dix au sein du Département des Affaires politiques.
- xxiii) Et finalement, le Sous-comité a été informé que les comités techniques spécialisés seraient fonctionnels en janvier 2014.

EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

16. La Commission a présenté un budget de fonctionnement d'un montant total de **97.649.607 dollars**, soit une augmentation de 5,13 pour cent par rapport au budget de 2013 et réparti ainsi : 73 pour cent pour les dépenses de personnel, 24,60 pour cent pour les frais d'exploitation et 2 pour cent pour les dépenses d'investissement.

Commentaires des États membres

- 17.** Au cours des discussions, les États membres ont fait les commentaires suivants :
- i) La liste du personnel et des personnes à leur charge doit être mise à jour et jointe aux documents de travail.
 - ii) Pourquoi le budget des indemnités de logement est-il élevé ?
 - iii) Pourquoi la Commission se réfère-t-elle toujours à la structure de Maputo alors que certains postes figurant dans cette structure sont restés vacants pendant ces 10 dernières années ? En lieu et place, la Commission recrute du personnel de la catégorie des services généraux au détriment de la mise en œuvre intégrale de la structure de Maputo.
 - iv) La Commission devrait préparer un plan de recrutement pour les trois prochaines années et les recrutements effectués à partir de ce plan

devrait tenir compte du système de quota, ainsi que de la disponibilité de fonds, eu égard au plafond de 5 % d'augmentation budgétaire.

- v) La Commission de l'UA devrait s'assurer que le Gouvernement chinois maintienne son intérêt à s'occuper de l'entretien et de l'amélioration des locaux.
- vi) Pourquoi les frais de loyer sont-ils encore portés au budget après le déménagement dans les nouveaux locaux ?
- vii) Certaines activités de formation proposées hors du continent sont un sujet de préoccupation. Ces formations peuvent être fournies au niveau des États membres.

Réponses de la Commission

18. La Commission a apporté les éclaircissements suivants :

- i) La Commission entend approcher le Gouvernement chinois pour les travaux de rénovation du bâtiment C. Toutefois, en cas d'échec, les fonds des biens d'acquisition devront être utilisés.
- ii) Le projet de budget pour la location de locaux comprenait la location des Bureaux du Caire, de Washington et de Bamako, ainsi que la résidence du Vice-président et les magasins de l'UA situés au lieu-dit *Addis Export Building*, près de l'Ambassade du Vatican à Addis-Abeba.
- iii) Au cas où les 50.000 dollars supplémentaires sont ajoutés au montant annuel payé en guise de loyer pour l'*Addis Export Building* à hauteur de 156.000 dollars, il sera possible de faire construire un magasin permanent sur l'espace disponible dans les enceintes de l'UA et épargner à la Commission des frais de loyer.
- iv) La liste du personnel et des personnes à leur charge sera révisée, mise à jour et mise à la disposition des États membres.
- v) L'indemnité de logement en tant qu'avantage légal est calculée en fonction du nombre de postes budgétaires. Elle change quand un nouveau membre du personnel est recruté ou quand un membre est reclassé, ce qui entraîne une augmentation du budget des indemnités de logement.
- vi) La Commission reconnaît que des programmes de formation font l'objet de contrat hors du continent et a promis de rectifier la situation.

AUTRES ORGANES DE L'UA

19. Tous les autres organes de l'UA ont présenté les propositions budgétaires globales pour 2014, essayant de s'en tenir au plafond de 5 %.

Observations des États membres

20. Le Sous-comité a fait les commentaires et observations ci-après :

- i) Quels sont les pays qui sont prêts à abriter le Secrétariat du Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant ?
- ii) Les États membres devraient progressivement assumer la propriété des organes.
- iii) La dépendance vis-à-vis des partenaires internationaux est excessive pour le financement des organes. Les États membres sont invités à assumer progressivement la propriété des institutions.
- iv) Aucun budget n'a prévu pour des activités de plaidoyer de la Cour. Par conséquent, des activités de sensibilisation et de promotion devraient être intégrées davantage dans le budget.
- v) La Cour devrait envisager de réduire les frais de mission et de redéfinir la priorité de ses activités en mettant l'accent sur le recrutement.
- vi) La Cour devrait présenter un budget comparatif et fournir une ventilation des coûts.
- vii) Il faudrait mettre sur pied un programme de sensibilisation pour assurer la visibilité du Conseil consultatif sur la corruption.
- viii) Le Conseil consultatif sur la corruption devrait établir des liens avec les organes nationaux de lutte contre la corruption.
- ix) Il semble y avoir des chevauchements entre certaines activités de la Commission de l'Union africaine sur le droit international et les programmes du Bureau du Conseiller juridique (OLC).

Réponses des organes

21. Les autres organes de l'UA ont fourni des éclaircissements ci-après :

- i) Les pays qui ont offert d'accueillir le Secrétariat du Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant sont le Burkina Faso, le Kenya et le Botswana.
- ii) En ce qui concerne les liens avec les organismes nationaux de lutte contre la corruption, le Conseil consultatif sur la corruption a expliqué qu'il assiste effectivement les commissions nationales des États membres respectifs.

- iii) L'un des défis qui se posent à la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) concerne les demandes que reçoit l'AUCIL souvent bien après que le budget ait été approuvé.
- iv) Il n'existe pas de chevauchements entre les activités de l'AUCIL et celles du Conseiller juridique. Le mandat de l'AUCIL est de conseiller l'Union sur le droit international, tandis que celui du Bureau du Conseiller juridique est de fournir des conseils à la Commission sur des questions juridiques internes.

INCIDENCE GÉNÉRALE DU BUDGET 2014 SUR LES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES ÉTATS MEMBRES

22. Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA) a informé les États membres que leurs contributions globales au budget 2014 sont de 7,5 %, qui sont supérieurs au plafond de 5 %. Cela étant, la Commission propose trois scénarios à l'examen du Sous-comité, comme indiqué ci-après.

Premier scénario : *Augmentation de l'ordre de 4,26 % des contributions statutaires des États membres avec uniquement l'inclusion de l'incidence de la hausse de 5 % des salaires de base du personnel s'élevant à 2.590.000 dollars et excluant les droits d'utilisation du SAP et des services de VSAT à hauteur de 1.576.329 dollars, à financer à partir du fonds général, le coût d'entretien des locaux et le budget des services de sécurité s'élevant à 2.105.986 dollars à financer à partir du fonds pour l'acquisition des biens ainsi que l'amélioration des locaux, s'élevant à 876.619 dollars, montant que devrait fournir la Chine.*

Deuxième scénario : *Augmentation de l'ordre de 3,87 % des contributions statutaires des États membres, en excluant l'incidence de la hausse de 5 % des salaires de base du personnel s'élevant à 2.590.000 dollars, à financer à partir du fonds général, le coût d'entretien des locaux et le budget des services de sécurité s'élevant à 2.105.986 dollars à financer à partir du fonds pour l'acquisition des biens ainsi que l'amélioration des locaux, s'élevant à 876.619 dollars, montant que devrait fournir la Chine.*

Troisième scénario : *Augmentation de l'ordre de 2,59 % des contributions statutaires des États membres comme une conséquence du prélèvement de 4.166.329.00 dollars du fonds général en ce qui concerne l'incidence de la hausse de 5 % des salaires du personnel et les droits d'utilisation du SAP et des services de VSAT, le coût d'entretien des locaux et le budget des services de sécurité s'élevant à 2.105.986 dollars à prélever du fonds pour l'acquisition des biens ainsi que l'amélioration des locaux, s'élevant à 876.619 dollars, montant que devrait fournir la Chine.*

Observations des États membres

23. À l'issue de discussions approfondies, le troisième scénario préconisant une augmentation de 2,59 % était recommandé comme étant l'option la plus réalisable pour les États membres.

Recommandations

24. Le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes :

- (i) La documentation à fournir aux États membres pour les discussions budgétaires devrait être un document unique consolidé disponible dans toutes les langues de travail de l'UA.
- (ii) Un budget normal total de 303.298.376 dollars a été recommandé pour l'Union africaine pour l'exercice 2014, réparti entre le budget de fonctionnement à hauteur de 133.134.958 dollars (44 %) et le budget-programme pour 170.163.418 dollars (56 %).
- (iii) Le budget devrait être financé par les contributions statutaires des États membres à concurrence de 126.050.898 dollars et de 170.098.545 dollars provenant des partenaires internationaux.
- (iv) En outre, un budget de 24.241.656 dollars pour les projets spéciaux, de 90.536.525 dollars pour le mécanisme de gestion canalisée des fonds et de 37.763.663 dollars pour l'assistance technique est recommandé à l'approbation de l'Union et l'autorisation est requise à la Commission afin qu'elle mobilise les ressources nécessaires auprès des partenaires.
- (v) La Commission devrait solliciter des fonds auprès des partenaires afin de combler le déficit de 78.185.573,00 dollars (29.878.153,00 dollars pour les programmes réguliers et 48.307.420,00 pour les projets spéciaux) accusé dans le budget-programme jusqu'à la fin de l'exercice 2013 et faire rapport de l'état au COREP avant le Sommet en janvier 2014.
- (vi) Il conviendrait d'autoriser le prélèvement de 4.166.329,00 dollars du fonds général en ce qui concerne l'incidence de la hausse des salaires de 5 pour cent et des droits d'utilisation pour les services SAP et VSAT.
- (vii) Le coût d'entretien des locaux et le budget pour les services de sécurité, d'un montant de 2.105.986 dollars, devrait être financé à partir du fonds pour l'acquisition des biens.
- (viii) La Commission pourrait entamer des négociations avec la République populaire de Chine pour le coût de la rénovation du bâtiment C et les coûts divers relatifs aux travaux d'amélioration des locaux, estimés à 876.619 dollars.

- (ix) Le COREP devrait utiliser le fonds pour l'acquisition des biens pour construire un magasin sur le terrain disponible dans son enceinte au coût maximal de 200.000 dollars.
- (x) En outre, le COREP devrait exempter le NEPAD du plafond de 5 % sur le budget pour accroître progressivement les contributions des États membres à son budget de fonctionnement. Par ailleurs, le NEPAD est invité à soumettre au COREP pour examen ses propositions budgétaires pour l'exercice 2014 sur les dépenses de personnel.
- (xi) Les fonds fournis par les États membres devraient être alloués à des activités pertinentes à l'échelle du continent telles que la célébration de la Journée de l'enfant africain.
- (xii) L'Union devrait envisager de financer certaines des propositions budgétaires des Organes au lieu d'en laisser le soin aux partenaires, et la Commission devrait aider les autres organes à inclure le financement de certaines de leurs activités par les États membres.
- (xiii) Il est nécessaire de clarifier le processus de recrutement grâce à un plan de recrutement étalé sur trois ans tout en respectant le système de quota. Il faudrait mettre fin au recrutement du personnel de la catégorie des services généraux au lieu du personnel professionnel au fur et à mesure que la structure de Maputo est mise en place.
- (xiv) La Commission est invitée à rationaliser les sessions de formation et les ateliers, et à utiliser ce qui existe sur le continent avant de faire appel aux facilités externes.
- (xv) Les travaux de construction de la résidence du Vice-président devraient démarrer après la soumission des plans architecturaux ainsi que les coûts au COREP, mais ceux des résidences des Commissaires doivent être reportés pour l'instant.
- (xvi) La Commission devrait étudier les possibilités de créer un fonds de mise en œuvre du programme, qui devra être financé par les contributions volontaires des États membres, le secteur privé, les fondations indépendantes, les partenaires de développement et autres sources appropriées.
- (xvii) La Commission est invitée à faire des recommandations appropriées sur l'utilisation d'un certain pourcentage du fonds général à cet effet.
- (xviii) Un audit indépendant devrait être exécuté à l'IBAR.
- (xix) La Commission est invitée à soumettre une proposition de politique pour renforcer l'exercice de suivi et évaluation afin de faciliter la

mise en œuvre et la performance des programmes des organes de l'UA.

- (xx) La Commission est également invitée à trouver une solution à la dissolution du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) avant l'incorporation de ses activités à celles du Département des Affaires sociales.**
- (xxi) La Commission doit trouver des solutions pour le financement d'activités dans le cadre des projets sociaux et économiques.**
- (xxii) L'Observatoire de l'éducation en Afrique devrait être harmonisé et géré dans le cadre du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) et de l'Institut en partenariat pour l'environnement et le développement (IPED). Ainsi, la Commission est invitée à renforcer les capacités de ces deux organismes afin qu'ils s'acquittent de leur mandat.**
- (xxiii) À l'avenir, le Sous-comité sur les programmes et conférences devrait approuver toutes les propositions de projets préalablement aux discussions budgétaires.**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax : +251115-517844
Website : www.africa-union.org

SC9952

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-troisième session ordinaire
19 – 23 mai 2013
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/785(XXIII)i(b)
Original: anglais

RAPPORT DE LA RETRAITE CONJOINTE
COMMISSION DE L'UA ET SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DU
COREP SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel.: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

**RETRAITE CONJOINTE DE LA COMMISSION DE
L'UA ET DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DU
COREP SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES
ET FINANCIÈRES
27 FÉVRIER-2 MARS 2013
ZANZIBAR (RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE)**

**RAPPORT DE LA RETRAITE CONJOINTE
COMMISSION DE L'UA ET SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DU
COREP SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES
ET FINANCIÈRES**

**RAPPORT DE LA RETRAITE CONJOINTE
COMMISSION DE L'UA ET SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DU COREP SUR LES
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

A. INTRODUCTION

1. La Retraite conjointe de la Commission de l'UA et du Sous-comité consultatif du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières s'est tenue du 27 février au 2 mars 2013 à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), pour examiner les problèmes d'ordre administratif et financier, en vue de créer un environnement qui permette à la Commission d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations.

B. PARTICIPATION

2. La réunion, qui a été coprésidée par S.E. M. Andrew Bangali, Ambassadeur de la République de Sierra Leone et S.E. Mme Mmamosadinyana Molefe, Ambassadeur du Botswana, a vu la participation des États membres suivants :

- (i) Algérie
- (ii) Angola
- (iii) Bénin
- (iv) Botswana
- (v) Burkina Faso
- (vi) Burundi
- (vii) Cameroun
- (viii) Congo
- (ix) Côte d'Ivoire
- (x) Égypte
- (xi) Guinée Équatoriale
- (xii) Éthiopie
- (xiii) Gabon
- (xiv) Gambie
- (xv) Ghana
- (xvi) Kenya
- (xvii) Lesotho
- (xviii) Liberia
- (xix) Libye
- (xx) Malawi
- (xxi) Mali
- (xxii) Mauritanie
- (xxiii) Maurice
- (xxiv) Namibie
- (xxv) Niger
- (xxvi) Nigeria
- (xxvii) Rwanda
- (xxviii) République arabe sahraouie démocratique (RASD)
- (xxix) République démocratique du Congo (RDC)
- (xxx) Sénégal
- (xxxi) Seychelles

- (xxxii) Sierra Leone
- (xxxiii) Soudan du Sud
- (xxxiv) Soudan
- (xxxv) Tanzanie
- (xxxvi) Tchad
- (xxxvii) Togo
- (xxxviii) Tunisie
- (xxxix) Ouganda
- (xl) Zambie
- (xli) Zimbabwe

C. SÉANCE D'OUVERTURE

3. Dans son allocution de bienvenue, S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'UA, a remercié tous les États membres pour leur participation à la retraite en indiquant que la présence de plus de 80% d'entre eux témoignait de l'engagement du Sous-comité à l'égard des activités de l'Union.

4. Le Vice-président a attiré l'attention du Sous-comité sur le nouveau Plan stratégique 2014-2017 de la Commission, qui définit de nouvelles méthodes de gestion des activités de la Commission. Il a précisé que le Plan stratégique fait suite à la célébration des cinquante (50) ans d'existence de l'Organisation et traite des perspectives pour les cinquante (50) prochaines années. Il a énuméré quatre (4) domaines prioritaires du Plan, à savoir : l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et la durabilité.

5. Le Vice-président a déclaré que les peuples africains attendaient beaucoup de la Commission et que le mandat donné à l'Union n'était pas à la hauteur des attentes, ce qui avait provoqué une crise. Il a toutefois salué les efforts déployés par l'Organisation dans les domaines de la libération, de la paix et de la sécurité. Il a affirmé qu'à cette époque, l'intégration n'était pas l'apanage de l'Organisation et qu'elle était laissée aux communautés régionales, en ajoutant que l'Union africaine est devenue aujourd'hui le principal porte-voix du continent sur les questions de paix et de sécurité.

6. Le Vice-président a félicité le Sous-comité pour sa contribution au cours des quatre dernières années. Il a indiqué qu'à la suite du rapport Adedeji, des améliorations sont intervenues dans les domaines suivants :

- amélioration des méthodes travail ;
- amélioration de la cohésion et de la coordination entre l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) ;
- amélioration et structuration des relations avec les partenaires ;
- amélioration de la coordination et de la structuration des relations avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD).

7. Le Vice-président a affirmé que la Commission est maintenant passée de la budgétisation basée sur les activités à la budgétisation axée sur les résultats, et ce,

conformément au Plan stratégique. Il a indiqué qu'il était encourageant de constater que les contributions des États membres au budget de l'Organisation avaient atteint aujourd'hui un taux de 80%. Il a cependant déploré le taux élevé (93%) des contributions des partenaires au financement du budget-programme, d'où l'absence d'une véritable appropriation par les États membres.

8. Il a également déploré les pratiques financières et d'achats inappropriés, ce qui explique l'utilisation non justifiée d'un montant important d'environ 300 millions de dollars américains.

9. Le Vice-président a évoqué la question de l'organisation d'un nombre excessif de réunions, d'où le problème de planification et de mise en œuvre. Pourtant, a-t-il ajouté, la plupart des résultats obtenus émanaient de ces réunions. Il a également abordé la question des trop nombreuses missions qu'effectuent les fonctionnaires de la Commission de l'UA, ce qui ne laisse que très peu de temps ou pas de temps du tout pour la mise en œuvre des résultats de ces missions.

10. Sur la question des technologies, il s'est réjoui de pouvoir informer les membres du Sous-comité que l'utilisation de logiciels tels que le système SAP avait amélioré l'efficacité des procédures administratives et financières.

11. Le Vice-président a, par ailleurs, souligné l'importance de la proposition de passer des pratiques comptables actuelles aux Normes comptables internationales du secteur public (Normes IPSAS). Il a énuméré certains des avantages qui pourraient résulter de l'adoption des Normes IPSAS et d'autres changements d'ordre organisationnel, notamment :

- i) la gestion des risques ;
- ii) l'utilisation effective des actifs et l'entretien des biens immobiliers ;
- iii) les changements structurels conformément au Plan stratégique ;
- iv) la résolution du problème de suivi et d'évaluation des programmes ;
- v) l'amélioration du processus de planification et des mécanismes de suivi et de contrôles internes.

D. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. L'ordre du jour de la retraite a été adopté ainsi qu'il suit :

- a) allocution de bienvenue ;
- b) réforme des systèmes de gestion administrative et financière de la Commission de l'UA – domaines, résultats et perspectives ;
- c) adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) – impact et stratégies de mise en œuvre ;
- d) examen du budget de mise en œuvre des Normes IPSAS ;

- e) procédures budgétaires de l'UA et processus d'examen ;
- f) révision proposée du Règlement financier – domaines de changements importants ;
- g) état de la mise en œuvre du Système SAP-ERP – résultats, avantages et défis à relever ;
- h) réformes en matière de ressources humaines et examen des termes de référence proposés pour une révision des salaires et indemnités de l'Union africaine ;
- i) états financiers annuels de la Commission de l'UA – format, présentation, contenu et changements à apporter ;
- j) introduction envisagée d'une nouvelle politique fiduciaire de la Commission de l'UA – gestion des risques et lutte contre la corruption ;
- k) projet de système de sécurité du Siège de l'UA et examen du budget y relatif ;
- l) examen des méthodes de travail et adoption du programme annuel de travail du Sous-comité pour l'année 2013.

RÉFORME DES SYSTÈMES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA COMMISSION – DOMAINES, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

13. L'adjoint au directeur du Bureau du Vice-président a présenté un exposé sur le sujet susmentionné. Dans son exposé, il a précisé que le principal mandat de la Commission était de coordonner le fonctionnement effectif de l'UA et de ses organes. Un des défis qui se pose à la Commission était la nécessité de transformer les structures institutionnelles héritées de l'OUA. Pour ce faire, un audit institutionnel a été effectué en 2007 par un panel d'experts de haut niveau, qui a constaté un manque de clarté dans la structure organisationnelle. L'éventail des activités de la Commission était trop large pour la rendre efficace et sa gestion avait besoin d'être améliorée. Le rapport recommandait en outre une révision complète des systèmes de gestion financière et des ressources humaines de la Commission.

14. D'autres évaluations d'ordre institutionnel avaient été effectuées, ainsi que des rapports de vérifications interne et externe, qui ont confirmé la nécessité d'une réforme de la Commission de l'UA qui est l'organe central de l'Union pour la rendre plus efficiente et plus efficace. Il s'agit du rapport d'évaluation des cinq piliers et du rapport sur la feuille de route pour l'appui au programme, produits tous les deux en 2010.

15. L'adjoint au directeur du Bureau a parlé des objectifs globaux des initiatives de réforme, qui étaient de renforcer la capacité et d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la Commission, de promouvoir les synergies et les bonnes relations de travail avec tous les organes de l'UA, de renforcer la coopération et la collaboration effectives avec les États membres et les CER et de promouvoir les partenariats stratégiques afin de mobiliser des sources de financement durables et des avantages comparatifs.

16. Pour rendre opérationnelle la stratégie, la Commission a identifié quatre domaines liés au renforcement des capacités à savoir mise en valeur et gestion des ressources humaines, planification stratégique, formulation et mise en œuvre des politiques, gestion financière et budgétisation, culture organisationnelle et développement de l'organisation.

Commentaires et observations des États membres

17. Le président de la réunion a invité les membres du Sous-comité à examiner les problèmes soulevés dans les présentations et à voir comment ils pourraient être résolus. Les États membres devraient plutôt chercher à aider la Commission à trouver des solutions à ces problèmes.

18. Au cours du débat qui a suivi, les États membres ont fait les commentaires et observations suivants :

- i) la Commission devrait évaluer soigneusement le travail des partenaires et ne pas leur permettre d'utiliser la Commission à leurs propres fins ;
- ii) même si l'information est très importante, des problèmes clés restent encore à résoudre tels que le manque de documentation, d'où l'absence de confiance en la Commission ;
- iii) ils se sont interrogés sur ce que la Commission avait fait dans le domaine de la modernisation, qui avait été approuvé ;
- iv) les États membres dépensaient trop d'argent sur le VSAT et il s'était avéré nécessaire d'inculquer une certaine discipline dans la gestion financière de la Commission afin d'éviter la fraude ;
- v) il était également nécessaire de s'attaquer au problème de manque de confiance entre la Commission de l'UA et les États membres, ainsi qu'entre les partenaires et la Commission de l'UA ;
- vi) ils ont posé la question de savoir quels étaient les cent quarante (140) promoteurs du changement ;
- vii) la Commission devrait améliorer la hiérarchisation des priorités dans les programmes au lieu de s'engager dans de très nombreuses activités sans être en mesure de les mener à bien ;
- viii) les systèmes de suivi et d'évaluation devraient être examinés et améliorés de manière adéquate ;
- ix) quels étaient les critères pour réduire les projets de près de 40% ?
- x) la Commission avait-elle jamais examiné de manière critique les recommandations des divers rapports tels que le rapport Adedeji et le rapport Ernst & Young ?
- xi) les États membres ont posé la question de savoir comment la Commission de l'UA a procédé pour remplir les quotas de tous les États

membres, vu que certains d'entre eux ne bénéficient pas des quotas qui leur reviennent. Ils se sont plaints de n'avoir jamais été informés de l'état de leurs quotas respectifs ;

- xii) les États membres et la Commission devraient s'asseoir à la même table pour régler définitivement le problème du manque de confiance ;
- xiii) la Commission n'accuse jamais réception des demandes d'emploi qu'elle reçoit ;
- xiv) les Statut et Règlement du personnel et le Règlement financier ne sont pas appliqués scrupuleusement, ce qui laisse place à beaucoup d'indiscipline ;
- xv) les États membres ont posé la question de savoir pourquoi la Commission de l'UA ne disposait pas d'un annuaire téléphonique à l'instar d'autres organisations telles que les Nations Unies ;
- xvi) le mandat de la Commission de l'UA a été étendu au-delà de sa capacité, ce qui l'empêche de régler à temps l'ensemble des problèmes ;
- xvii) avec l'extension du mandat de la Commission, des services tels que le Bureau du Secrétaire général de la Commission devraient être dotés de ressources humaines adéquates ;
- xviii) le processus de recrutement est encore lent à la Commission ;
- xix) quels sont les efforts déployés par la Commission pour régler le problème du manque de transparence ?
- xx) Pourquoi la Commission continue-t-elle de traiter avec des partenaires qui n'ont pas tenu leur promesse de financement ?
- xxi) la Commission devrait commencer à dépendre des ressources générées au niveau du continent et ne pas compter sur les partenaires. Les États membres ont rappelé la Décision portant création du Comité Obasanjo, chargé de mobiliser les sources alternatives de financement de l'Union ;
- xxii) certains des partenaires sont revenus sur leur promesse de financement ;
- xxiii) les partenaires ne devraient pas être autorisés à vérifier les programmes gérés par la Commission ;
- xxiv) la priorité devrait être accordée aux projets qui servent les intérêts africains.

Réponses de la Commission

19. La Commission a répondu aux préoccupations exprimées ci-dessus de la manière suivante :

- i) il y a eu de nombreuses difficultés en matière de communication, mais des améliorations considérables ont été enregistrées ces derniers temps ;
- ii) d'importantes améliorations ont été constatées dans la gestion financière de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) par rapport à la situation de l'AMIS ;
- iii) la Commission mettra à profit le feedback reçu pour améliorer la communication en direction des États membres afin d'éliminer le manque de confiance ;
- iv) la Commission a expliqué que les promoteurs du changement étaient les membres du personnel qui ont été formés aux nouvelles procédures introduites dans la gestion de la Commission ;
- v) la Commission espérait voir la retraite offrir l'occasion de trouver des solutions aux différents problèmes soulevés ;
- vi) il était nécessaire d'examiner les responsabilités ou le mandat élargis de la Commission ;
- vii) l'Instrument africain de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (AMERT) avait été conçu par la Commission pour lui servir d'aide à la planification des programmes, à l'évaluation des plans de travail et à l'établissement de rapports ;
- viii) le problème de détermination de la proportion du budget financée par les partenaires et les États membres devrait être résolu ;
- ix) le rapport d'Ernst & Young visait les points suivants :
 - a) les normes comptables internationales ;
 - b) les normes de vérification – la proposition d'avoir recours aux firmes de vérification pour vérifier l'utilisation des fonds des partenaires a été acceptée, tandis que les fonds des États membres devraient être vérifiés par le Conseil des vérificateurs externes ;
 - c) les normes de vérification interne – il a été souligné que la Charte de vérification approuvée avait été déjà mise en œuvre pendant que le Comité de vérification était en train d'être mis en place ;

- d) les normes de passation de marchés – les règlements concernant la passation des marchés sont maintenant adéquats. Toutefois, l'Unité n'est pas suffisamment dotée en personnel ;
- e) la gestion des subventions – Il n'existe aucun règlement pour guider le personnel. Un manuel vient juste d'être préparé et dès qu'il sera vérifié et finalisé, les États membres pourraient en recevoir des exemplaires.
- x) En ce qui concerne l'efficacité et l'efficacités, le Vice-président a rappelé aux membres du Sous-comité d'examiner la question de travailler dans cinq (5) langues en citant comme exemple les Nations Unies et l'Union européenne qui, tout en ayant plusieurs langues officielles, n'en utilisent que deux ;
- xi) s'agissant de la question des quotas, les postes vacants sont pourvus sur la base des qualifications et expérience des candidats en tenant compte de l'état des quotas des pays de ces candidats ;
- xii) la question de la croissance budgétaire de 5% constituait un autre problème qui fait que la Commission n'est pas en mesure de proposer de nouveaux programmes.

Recommandations

20. Le Sous-comité a fait les recommandations suivantes :

- i) la convocation d'une réunion entre le Sous-comité des programmes et conférences et le Sous-comité des questions administratives, budgétaires et financières, pour harmoniser les programmes ;
- ii) le calendrier du budget de l'exercice 2014 devrait être distribué aux États membres ;
- iii) les rapports d'exécution du budget devraient être présentés tous les six (6) mois ;
- iv) il importe de renforcer les capacités de la Commission étant donné ses responsabilités et mandats élargis ;
- v) les États membres et la Commission devraient s'asseoir à la même table pour régler le problème du manque de confiance une fois pour toutes ;
- vi) le processus de recrutement de la Commission devrait être amélioré et accéléré, et ce, de manière plus transparente ;
- vii) la Commission devrait améliorer la hiérarchisation des priorités dans ses programmes au lieu de s'engager dans de nombreuses activités sans pouvoir les mener à bien ;

- viii) les États membres devraient être informés périodiquement de l'état de leurs quotas en matière de personnel ;
- ix) la Commission devrait demander aux États membres d'encourager leurs ressortissants qualifiés à soumettre leur candidature aux postes vacants.

ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSAS) – IMPACT ET STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

21. Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité de la Commission de l'UA a présenté le document sur l'adoption par la Commission de l'UA des normes IPSAS. Il a informé le Sous-comité que l'Union a adopté les normes IPSAS en janvier 2013, tel qu'elle en avait été mandatée par le Conseil exécutif et approuvé par la Conférence. Il a indiqué que ces normes visent à harmoniser les pratiques d'établissement des rapports financiers en vue de renforcer la transparence et de promouvoir l'efficacité et la comparabilité des états financiers. Il a affirmé que l'adoption des normes IPSAS représentait un changement organisationnel majeur qui appellerait nécessairement à d'importants investissements en termes de formation du personnel, de communication, de formation et de systèmes d'information.

22. Le Directeur a expliqué que l'adoption des normes IPSAS nécessiterait la modification de plusieurs dispositions du Règlement financier de l'Union africaine et que 12 normes auront un impact très significatif. Il s'agit des normes ci-après :

IPSAS 1	–	présentation des états financiers
IPSAS 2	–	tableau des flux de trésorerie
IPSAS 3	–	solde net de l'exercice, erreurs
IPSAS 4	–	effets des variations des cours des monnaies étrangères
IPSAS 9	–	produits des opérations avec contreparties directes
IPSAS 12	–	stocks
IPSAS 13	–	contrats de location
IPSAS 17	–	immobilisations corporelles
IPSAS 19	–	provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IPSAS 23	–	produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)
IPSAS 24	–	présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
IPSAS 25	–	avantages versés au personnel

Commentaires et observations formulés par les États membres

23. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Sous-comité ont formulé les observations et commentaires ci-après :

- (i) les États membres ont exprimé leurs préoccupations quant à la qualité des vérificateurs externes. La formation devrait être un processus continu et non une activité ponctuelle ;
- (ii) l'accent devrait être mis sur la formation des formateurs afin de réduire les coûts ;

- (iii) quelle serait la période de mise en œuvre des normes IPSAS ? Les États membres sont d'avis que le SAP devrait permettre de réduire le volume de papier utilisé, ce qui n'a pas été le cas. Que se passerait-il avec l'adoption des normes IPSAS ?
- (iv) Étant donné les problèmes que pose déjà le SAP, notamment au niveau des bureaux régionaux, quelles sont les dispositions que la Commission envisage afin d'éviter des réticences ?
- (v) Quelles seraient les incidences financières du désengagement des partenaires ?
- (vi) La Commission pourrait-elle maintenir les services des deux fonctionnaires après la mise en œuvre d'IPSAS et comment cela affecterait-il la structure ?
- (vii) Serait-il possible pour les États membres de bénéficier d'une formation en matière d'IPSAS ?
- (viii) Les modifications prévues aux Statut et Règlement du personnel nécessiteraient-elles des changements au regard de certaines dispositions du Règlement financier, étant donné que l'adoption des normes IPSAS devrait aussi avoir une incidence sur les avantages dus aux membres du personnel ?
- (ix) À l'avenir, le recrutement des fonctionnaires des finances devrait être fondé sur la connaissance des normes IPSAS, et ce, en raison du coût élevé de la formation en la matière ;
- (x) Étant donné que l'adoption de l'IPSAS comporte nécessairement des enjeux d'ordre organisationnel aux plans de la formation et des systèmes de gestion de l'information, des crédits budgétaires seraient-ils prévus ?

Réponses de la Commission

24. Face aux préoccupations exprimées par les États membres et aux commentaires qu'ils ont formulés, la Commission a réagi comme suit :

- (i) l'article 109 du Règlement financier énonce les qualifications requises des membres du Conseil des vérificateurs externes ;
- (ii) la formation sera continue et adaptée aux besoins des différentes parties prenantes ;
- (iii) sur le plan de la formation, il serait moins onéreux d'adopter trois approches que d'affecter du personnel à chaque bureau régional ;
- (iv) la façon dont l'information financière est saisie changera avec l'adoption d'IPSAS, mais n'affectera pas matériellement et pas le modèle actuel du système ;

- (v) il existe d'autres systèmes que la Commission adoptera en vue d'assurer l'interface avec le SAP au niveau des bureaux où l'on juge irréalisable le déploiement du SAP ;
- (vi) conformément aux normes IPSAS, les jours de congé accumulés du personnel figureront dans la rubrique des passifs du bilan de l'Union ;
- (vii) certains aspects de la norme IPSAS touchent aux dispositions essentielles du Règlement financier ;
- (viii) le Chef de la Division de la Comptabilité, et non le Coordonnateur, dirigera le Groupe de travail sur la mise en œuvre. Le Coordonnateur facilitera uniquement la mise en œuvre et assurera l'appui administratif ;
- (ix) dès la fin de la mise en œuvre, les deux postes créés dans le cadre du Projet IPSAS cesseront d'exister ;
- (x) l'adoption des normes IPSAS permettra d'améliorer la qualité de l'information financière, ainsi que l'évaluation de la performance.

Recommandations

25. Avant de lever la séance, le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes :

- i) les États membres devraient désigner des vérificateurs externes qui connaissent les normes IPSAS, pour être membres du Conseil des vérificateurs externes ;
- ii) la formation devrait être un processus continu et non une activité ponctuelle ;
- iii) la Commission devrait organiser des stages de recyclage sur les normes IPSAS à l'intention des vérificateurs ;
- iv) il faudrait mettre l'accent sur la formation des formateurs sur les normes IPSAS afin de réduire les coûts.

EXAMEN DU BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DE L'IPSAS

26. Le Directeur de la Direction PBFA a soumis, pour examen, le budget de mise en œuvre des normes IPSAS. Il a indiqué qu'au titre de 2013 et de 2014, ce budget sera à hauteur de 816.220 dollars américains et de 679.443 dollars américains, respectivement. Il a également fait état de la ventilation de ce budget comme suit : le coût de recrutement d'un coordonnateur IPSAS au grade P4 et d'un comptable IPSAS au grade P2 ; les services consultatifs, la formation, les réunions de supervision, la communication, l'équipement, et autres frais divers.

Recommandations

27. Après la présentation du Directeur de la PBFA, le Sous-comité a recommandé au COREP, pour approbation, un budget de 1.495.663 dollars américains destiné à la mise en œuvre des normes IPSAS. Ce processus sera financé par les partenaires.

BUDGET ANNUEL DE L'UNION AFRICAINE – PROCÉDURES BUDGÉTAIRES ET PROCESSUS D'EXAMEN

28. Le Chef de la Division Programmation et Budget de la Direction de la PBFA a présenté l'exposé sur ce thème. Il a expliqué aux membres du Sous-comité les différents processus que comporte la préparation du budget.

29. L'Union dispose d'un budget unifié comportant une composante budget de fonctionnement et une composante budget-programme. Chaque organe de l'Union et département/direction de la Commission de l'UA doit préparer ses propres prévisions budgétaires. La Direction de la PBFA et la Direction AHRM supervisent la préparation du budget de fonctionnement de la Commission de l'UA tandis que celle du budget-programme est assurée par le Département Planification stratégique, suivi-évaluation des politiques et mobilisation des ressources (SPPMERM). La validation et la consolidation du budget général de l'Union sont assurées par la Direction de la PBFA au nom de l'Ordonnateur de l'Union puis présentées aux organes délibérants, pour examen et approbation. Dans son exposé, le chef de la Division de la programmation a également mis en exergue les difficultés rencontrées dans le processus actuel et les domaines existants qui nécessitent des améliorations.

Problèmes existants

- absence de cadre clair pour guider la Commission et les organes de décision en ce qui concerne les procédures budgétaires et le processus d'examen du budget ;
- manque de clarté dans la hiérarchisation des priorités des programmes de la Commission de l'UA ;
- processus d'examen budgétaire traînant en longueur ;
- documentation budgétaire énorme, d'où une profusion d'informations ;
- difficultés de financement, en particulier de la part des partenaires, ce qui affecte négativement le taux d'exécution du budget-programme.

Amélioration du processus d'examen budgétaire :

- améliorer le document-cadre budgétaire en y intégrant les projets et programmes prioritaires, les incidences financières, les sources de financement et les plafonds budgétaires afin d'éviter des programmes trop ambitieux qui ne peuvent être financés et de montrer que les allocations budgétaires reflètent ou sont en adéquation avec les

capacités d'absorption des organes de l'Union africaine et le Cadre des dépenses à moyen terme ;

- mettre en place un comité interne d'examen budgétaire pour garantir la qualité des propositions budgétaires ;
- veiller à la mise en place d'un cadre d'examen budgétaire par l'organe de supervision ;
- s'assurer que le budget proposé est dans la limite du plafond convenu ;
- veiller à ce que les programmes/projets proposés s'inscrivent dans le cadre stratégique ;
- déterminer les résultats attendus du projet de budget ;
- s'assurer que les objectifs fixés dans le budget-programme sont réalisables dans la période budgétaire compte tenu de la capacité d'absorption des responsables de la mise en œuvre des programmes ?
- prendre en compte les hypothèses et les risques dans l'élaboration du budget ;
- définir les méthodes de calcul des coûts appliquées dans la détermination des chiffres budgétaires. Qu'en est-il de l'exhaustivité des documents budgétaires par rapport aux critères définis dans le Règlement financier ?

Commentaires et observations formulés par les États membres

30. Les États membres ont formulé les commentaires et observations comme suit :

- i) Quelles sont les mesures que la Commission est en train de prendre en vue de réduire la période de préparation du budget ?
- ii) le processus budgétaire ne fait pas état du calendrier des différents processus ;
- iii) les États membres devraient être informés de la nouvelle démarche visant à les rendre responsables du financement de leur programme ;
- iv) les États membres ont posé la question de savoir la date à laquelle le projet de budget 2014 sera prêt ;
- v) quels sont les goulots d'étranglement que la Commission rencontre dans la préparation du budget ?
- vi) à chaque exercice, les États membres ont été constamment aux prises avec des augmentations budgétaires assorties de nouvelles responsabilités ;

- vii) le Directeur de la PBFA devrait être investi de l'autorité compétente de demander aux autres organes de préparer et soumettre leurs budgets dans les délais ;
- viii) pourquoi la Commission de l'UA doit-elle toujours revenir de nouveau au COREP pour obtenir une rallonge budgétaire alors qu'il est constamment dit aux États membres que l'UA dispose de suffisamment de fonds ?
- ix) les États membres ont voulu savoir quel est l'impact des activités financées par les partenaires ;
- x) les États membres devraient comprendre que s'ils permettent aux partenaires de financer à 93% leur budget-programme, ils devraient s'attendre à une compensation en retour ;
- xi) quels sont les partenaires qui n'ont pas été fidèles en ce sens qu'ils n'ont pas honoré leurs engagements ?
- xii) la Commission devrait soumettre au Sous-comité des propositions qui sont justifiables et réalistes ;
- xiii) les ambassadeurs et chefs de missions devraient participer autant que possible aux réunions du Sous-comité afin d'éviter d'ouvrir de nouveau le débat au cours des réunions du COREP ;
- xiv) puisque le processus budgétaire revêt de l'importance et requiert la participation de tous, les responsables clés ne devraient pas être autorisés à s'absenter de la Commission pendant la période de préparation du budget ;
- xv) la question du nombre restreint de cinq pays contribuant pour 67% au budget de l'Union devrait être réexaminée afin que tous les États membres s'approprient l'Union ;
- xvi) Pourquoi les autres organes n'ont-ils pas pris part à la retraite ?
- xvii) le principe de définition d'un plafonnement de croissance budgétaire devrait être maintenu en ce qui concerne le budget de fonctionnement, tandis que des exceptions pourraient être consenties au niveau du budget-programme.
- xviii) il semblerait y avoir une prolifération de propositions sans qu'on se soucie de leur impact financier ou de leurs implications pour la structure organisationnelle ;
- xix) pendant l'élaboration du nouveau plan stratégique, la Commission devrait être précise dans les plans de mise en œuvre étant donné la pléthore d'activités sans que celles-ci soient assorties de plans d'exécution ;

- xx) la Commission devrait communiquer le calendrier budgétaire au COREP.

Réponses de la Commission

31. À ces questions, la Commission a répondu comme suit :

- i) étant donné que les ambassadeurs ne participent pas aux réunions du Sous-comité plénier, les questions examinées par ce dernier sont toujours soulevées de nouveau, pour discussion, au niveau du COREP ;
- ii) le processus d'examen budgétaire actuel prend beaucoup de temps ; il est donc impératif de convenir d'un cadre d'examen budgétaire ;
- iii) la Commission de l'UA est toujours disposée à fournir une ventilation détaillée des coûts des propositions budgétaires. Cependant, il conviendrait de signaler que ces documents sont uniquement communiqués à des fins de référence et non comme objet de discussions ; ils ne devraient donc pas être considérés comme faisant partie intégrante des documents budgétaires essentiels à examiner ;
- iv) dans le but d'obtenir les résultats de l'exécution du budget, le COREP avait convenu que la Commission pourrait fournir des rapports semestriels sur l'exécution du budget. Les demandes de budgets supplémentaires sont dues aux imprévus, les budgets étant établis à titre indicatif ;
- v) la Commission envisage d'adopter un Cadre de dépenses à moyen terme, qui permettra de procéder à des projections pluriannuelles en termes de dépenses et favorisera la mobilisation efficace des ressources ;
- vi) le calendrier budgétaire est établi au titre de chaque exercice financier ;
- vii) la période du processus budgétaire pourrait être considérablement réduite dès lors qu'on conviendrait d'un calendrier ;
- viii) tout le processus d'exécution du budget dans son ensemble est facilité par le système SAP ;
- ix) l'application du processus d'examen de qualité se traduira par un budget réaliste ;
- x) huit priorités qui constituaient les stratégies de la nouvelle Commission feront l'objet de discussions avec le COREP ;
- xi) la préparation du projet de budget 2014 est en cours, et il sera soumis aux États membres au début du mois d'avril pour permettre le démarrage des délibérations du Sous-comité le 15 avril 2013 ;

- xii) le nouveau Plan stratégique n'est pas axé sur l'adoption de nouveaux cadres, mais plutôt sur une démarche visant à rendre opérationnels ceux qui existent déjà ;
- xiii) le Plan stratégique a accusé du retard du fait que les membres de la Commission nouvellement élus n'ont pas pris fonctions à temps et de la décision d'organiser une retraite pour l'examiner ;
- xiv) le Plan stratégique est en cours de traduction et sera prêt dans deux semaines.

Recommandations

- i) le Sous-comité des programmes et des conférences et le Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières devraient se réunir ;
- ii) la Commission devrait être encouragée à poursuivre la mise en œuvre des améliorations proposées dans la préparation du budget et au niveau du processus d'examen, y compris la création d'un comité interne d'examen budgétaire ;
- iii) le Sous-comité devrait accepter la proposition de fixer des plafonds budgétaires pour servir de référence dans l'établissement des budgets annuel ou pluriannuel ;
- iv) le Sous-comité devrait accepter les principes contenus dans le cadre d'examen budgétaire proposé ;
- v) la Commission devrait communiquer le calendrier budgétaire au COREP ;
- vi) les rapports d'exécution du budget devraient être établis tous les six (6) mois ;
- vii) les États membres devraient s'assurer que les propositions faites soient soutenues par des crédits budgétaires nécessaires, ce qui obligerait la Commission à soumettre des demandes de budgets supplémentaires.

PROPOSITION RELATIVE À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT FINANCIER – DOMAINES DE CHANGEMENTS IMPORTANTS

32. L'exposé sur les domaines traités dans le Règlement financier, qui ferait l'objet de modifications importantes avec l'adoption des normes IPSAS a été présenté par le Chef de la Division de la Comptabilité de la Commission de l'UA. Ces domaines particuliers sont : comptabilisation des recettes, engagements au titre des prestations dues aux membres du personnel tels que les jours de congé annuel accumulés, comptabilisation des dépenses, y compris les charges à payer, les immobilisations corporelles et autres actifs et passifs.

Commentaires et observations formulés par les États membres :

- i) Comment serait traitée la question des arriérés de contributions si certaines dispositions du Règlement financier devaient être modifiées ?
- ii) les membres du personnel de l'Union africaine devraient obligatoirement prendre leurs congés pour éviter d'accumuler de nombreux jours de congé dont ils ne pourront pas jouir ;
- iii) qu'advierait-il si les États membres n'étaient pas en mesure de payer leurs contributions au titre des flux de trésorerie ?
- iv) Quel serait le lien entre les sanctions et le droit de participation si un pays ne s'acquittait pas de ses contributions ?
- v) Sous quelle rubrique les arriérés au regard du Maroc seraient-ils consignés dans les registres comptables ?

Réponses de la Commission

- i) les États membres ayant des arriérés continueront à être sous sanctions ;
- ii) les arriérés des États membres ne devraient pas passer aux pertes et profits ; ces États devraient obligatoirement s'acquitter de leurs arriérés ;
- iii) les arriérés du Maroc devraient apparaître dans les états financiers sous la rubrique des comptes débiteurs, tout comme ceux de tout autre débiteur de l'Union. Aucune incohérence ne devrait exister entre les rapports établis et les décisions prises.

Recommandations

33. Aucune recommandation n'a été formulée sur ce sujet étant donné que l'exposé était destiné à informer les membres du Sous-comité de la révision envisagée du Règlement financier.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAP-ERP – AVANCÉES, AVANTAGES ET DÉFIS

34. La Directrice par intérim de l'Administration et de la Gestion des ressources humaines (AHRM) a présenté l'exposé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des systèmes, applications, et produits (SAP). Elle a informé les membres du Sous-comité que le projet SAP a démarré en juin 2008 et a été lancé effectivement le 1^{er} janvier 2009. SAP avait été déployé avec succès dans deux bureaux régionaux, à savoir l'AMISOM en février 2010 et le Bureau de l'IBAR à Nairobi en mai 2010.

35. La Directrice par intérim a expliqué que l'objectif de l'utilisation du SAP-EPR était d'améliorer la transparence, la prise de décisions, l'efficacité, d'élever l'usage de SAP au niveau des compétences et de la sensibilisation au système, d'optimiser et

de rationaliser les processus de travail et les systèmes qui correspondent aux bonnes pratiques éprouvées et reconnues dans le monde.

36. Elle a signalé qu'il existe actuellement plus de 1.400 licences d'utilisateurs. Tous les membres du personnel ont suivi la formation SAP, y compris 14 utilisateurs privilégiés, 12 utilisateurs professionnels et 10 membres du personnel de direction qui ont été formés dans les académies SAP. La formation des utilisateurs finaux se fait sur une base régulière pour différents groupes. La formation des nouveaux membres du personnel est assurée tous les mois. Un grand nombre du personnel de la Commission de l'UA utilise actuellement le système pour ses transactions et gère ses propres données.

37. La Directrice par intérim a informé le Sous-comité des difficultés dues au départ de six (6) utilisateurs privilégiés qui ont démissionné de l'UA au cours des deux dernières années. De plus, la plupart des principaux techniciens étaient sous contrat à durée déterminée et d'autres, qui étaient en détachement sont retournés dans les départements d'où ils étaient venus.

Commentaires et observations formulés par les États membres

- i) les États membres ont voulu savoir quand sera le déploiement intégral du SAP puisque certaines opérations sont encore faites manuellement ;
- ii) la Commission utilise-t-elle la technologie de 1972 ou bien une version révisée de cette technologie ?
- iii) Pourquoi des membres du personnel ayant bénéficié de formation pour acquérir des compétences spéciales démissionnent-ils de la Commission ?
- iv) Comment la Commission pourrait-elle fidéliser le personnel qu'elle a formé et ayant acquis des compétences spéciales ?
- v) les conditions d'emploi du personnel devraient être améliorées ;
- vi) la capacité des États membres à payer une rémunération adéquate devrait être prise en compte ;
- vii) des mesures devraient être prises pour retenir le personnel formé et ayant acquis des compétences spéciales.

Réponses de la Commission

- i) la Commission n'utilise pas la technologie dans l'état où elle était lorsqu'elle a été introduite en 1972 ;
- ii) le système SAP a été adopté par la Commission en 2008 et déployé en 2009 ;
- iii) la plupart du personnel ayant reçu une formation sur le SAP étaient recrutés sous des contrats à durée déterminée et la structure de la Commission de l'UA ne prenait pas en compte certains postes.

Recommandations

- i) il est impératif d'améliorer les conditions d'emploi afin de retenir le personnel ;
- ii) des mesures telles que l'engagement du personnel formé par la Commission, assorti d'exigences de garantie devraient être intégrées dans la politique de recrutement et les conditions d'emploi ;
- iii) un plan de relève devrait être mis en place pour remplacer les fonctionnaires qui partent à la retraite ;
- iv) SAP devrait être déployé dans tous les bureaux régionaux, de représentation et de liaison.

RÉFORMES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

38. La Directrice par intérim de la Direction de l'Administration et de la Gestion des ressources humaines a présenté le document sur les réformes en matière de ressources humaines. En ce qui concerne l'effectif de la Commission, elle a indiqué que la Structure de Maputo prévoyait 758 postes. En décembre 2012, 1.262 postes avaient été approuvés pour le personnel régulier au sein de la Commission, dont 94 postes au titre de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Dans le cadre de la structure approuvée, l'effectif total du personnel au Siège de l'Union africaine est actuellement de 1.104 et celui de l'AMISOM et des bureaux régionaux, de 452.

39. S'agissant du recrutement, elle a expliqué que si le système de quota s'applique aux postes réguliers, les postes sous contrat à durée déterminée ne sont pas concernés par le système de quota. Toutefois, a-t-elle ajouté, la politique d'équilibre régional et de parité hommes-femmes a été appliquée dans le recrutement du personnel sous contrat à durée déterminée.

40. La Directrice par intérim a évoqué certaines des difficultés rencontrées dans le processus de recrutement, notamment l'absence de techniques modernes de présélection et de recrutement, l'absence de consistance dans la description de poste et les critères de présélection au niveau des départements, le manque de visibilité quant aux avis de vacance de poste sur le continent.

41. Elle a également parlé des difficultés rencontrées dans l'application des dispositions des nouveaux Statut et Règlement du personnel, notamment celles ayant des incidences financières. Il s'agit de :

- i) l'indemnité d'intérim ;
- ii) l'indemnité pour frais d'études pour le personnel de projet et le personnel sous contrat à durée déterminée ;
- iii) le transport de 4.000kg d'effets personnels à l'occasion du recrutement initial, de 6.000kg à l'occasion de la cessation de services ;

- iv) les voyages scolaires des enfants à charge des membres du personnel ayant droit aux congés dans les foyers et étudiant à l'extérieur du lieu d'affectation tous les deux ans pour rendre visite à leurs parents au lieu d'affectation.

Commentaires et observations formulés par les États membres

- i) Quelle décision la Commission a-t-elle prise au sujet de la classe de voyage des ambassadeurs qui continuent de voyager en classe économique au lieu de la classe affaires ?
- ii) Les retards accusés dans le recrutement aux postes vacants démotivent les fonctionnaires qui assurent l'intérim de ces postes vacants ;
- iii) La Commission ne pourrait-elle pas offrir des contrats basés sur le rendement du personnel ?
- iv) Un système ayant des fonctions importantes comme celui de la Division de la Gestion des systèmes de l'information (MIS), contrôlé par un personnel sous contrat à durée déterminée, n'est pas viable à long terme ;
- v) Le Sous-comité constate qu'il y a trop de postes vacants de la catégorie professionnelle ;
- vi) Le délai de recrutement devrait être réduit ;
- vii) Les Divisions importantes de la Commission ne devraient pas être dirigées par un personnel sous contrat à durée déterminée ;
- viii) Le processus de recrutement de la Commission n'était pas transparent ;
- ix) Des firmes indépendantes devraient se charger du recrutement loin de toute influence ;
- x) L'approbation du recrutement par le Vice-président n'était pas appropriée ;
- xi) Plusieurs hauts fonctionnaires de la Commission passent la plupart de leur temps en mission à l'étranger ;
- xii) Pourquoi certains États membres ont-ils un quota zéro tandis que d'autres dépassent leur quota ?
- xiii) La Commission devrait se pencher sérieusement sur le problème du taux d'abandon ;
- xiv) Les questions de sécurité au travail devraient faire l'objet d'un examen minutieux ;
- xv) La situation du personnel sur contrat à durée déterminée mérite d'être examinée afin de trouver les moyens de régulariser leurs contrats ;

- xvi) Les membres du Sous-comité ont voulu savoir si l'utilisation du SAP a permis d'éliminer la corruption ou la fraude ;
- xvii) Le Sous-comité n'est pas convaincu que l'équilibre régional est respecté dans le processus de recrutement ;
- xviii) La Commission devrait fournir régulièrement aux États membres des informations détaillées sur la situation réelle des quotas de chaque pays, par souci de transparence ;
- xix) La Commission devrait communiquer aux ambassades les informations relatives aux postes vacants ;
- xx) Le Sous-comité a noté, d'après les informations disponibles, que le recrutement du personnel sur contrat à durée déterminée se fait au niveau de certaines régions et de certains groupes linguistiques ;
- xxi) La Commission devrait fournir aux États membres un tableau du personnel sur contrat régulier et du personnel sur contrat à durée déterminée ;
- xxii) Au moment du calcul des contributions du Soudan du Sud, la Commission aurait dû procéder à l'évaluation du système de quota relatif au recrutement ;
- xxiii) Le Sous-comité a voulu savoir pour quelle raison les candidats ne sont jamais informés des résultats de leurs interviews ;
- xxiv) Il faudrait un audit en matière de recrutement pour garantir la transparence.

Réponses de la Commission

- i) Les questions de la classe de voyage relèvent de la politique en matière de voyage, qui est à l'étude.
- ii) Par le passé, la Commission avait eu recours aux services de consultants privés pour procéder au recrutement. Cette expérience a provoqué un malaise au niveau du personnel de la Commission, qui a eu le sentiment d'avoir été laissé pour compte au profit de candidats externes qui avaient obtenu des postes plus élevés.
- iii) Le recrutement se fait à présent au niveau interne et est approuvé par le Comité des nominations et des promotions, sous la présidence du Vice-président.
- iv) La Commission recrute le personnel sur contrat à durée déterminée parce que l'effectif du personnel prévu dans la structure de l'UA n'est pas suffisant.

- v) La Commission encourage la diversité linguistique au moment du recrutement.
- vi) La Commission examine la question de l'audit du processus des ressources humaines.
- vii) La présélection pour les postes de fonctionnaires principaux se fera en mars 2013.
- viii) Les candidats originaires de pays sous sanctions ne sont pas recrutés.
- ix) La Direction de l'Administration et de la Gestion des ressources humaines telle qu'elle se présente actuellement est trop vaste pour être efficace.
- x) La Commission encourage toujours les candidats originaires de pays sous-représentés, à postuler.
- xi) Une étude sur la structure et la description de poste est en cours d'élaboration.
- xii) Le recrutement a toujours été fait conformément aux Statut et Règlement du personnel.

Recommandations

- i) La question du voyage en classe affaires des ambassadeurs et chefs de mission des États membres devrait faire l'objet d'un examen minutieux.
- ii) Les ambassadeurs en mission pour le compte de l'UA devraient voyager en classe affaires.
- iii) Le personnel assurant l'intérim ne devrait pas le faire pendant une longue période.
- iv) La Commission devrait envisager la mise en place d'un système de caution pour le personnel qu'elle forme.
- v) Le recrutement du personnel sur contrats à durée déterminée devrait être découragé.
- vi) La Commission est invitée à mettre en œuvre, sans plus tarder, les nouveaux Statut et Règlement du personnel.
- vii) Il est important de motiver le personnel.
- viii) Le délai de recrutement devrait être réduit.
- ix) Les États membres devraient être régulièrement informés de l'état du quota du personnel.

- x) La Commission est invitée à examiner la question de la gouvernance pour réduire au maximum les voyages en mission du personnel.
- xi) La nécessité s'impose d'effectuer une étude sur la structure et les descriptions de poste.
- xii) La nécessité d'un audit des ressources humaines s'impose.
- xiii) La question de la création d'un Fonds de maintenance devrait faire l'objet d'un examen.

ÉTAT FINANCIER ANNUEL DE LA COMMISSION DE L'UA : FORMAT, PRÉSENTATION, CONTENU ET MODIFICATION

42. Les membres du Sous-comité ont eu des informations sur le format et le contenu des états financiers et la façon dont ils sont présentés. Le représentant de la Direction PBFA a expliqué les différents éléments contenus dans les états financiers, à savoir l'état de la situation financière, l'état de la performance financière et l'état des variations de l'actif net. Il a expliqué les différences entre les actifs, l'actif net, les actifs courants et non courants, les passifs, les passifs courants et non courants et d'autres éléments qui entrent dans la préparation des états financiers.

Observations et commentaires formulés par les États membres

- i) Les États membres n'ont pas suffisamment d'informations sur la situation de leurs contributions.
- ii) Les membres du Sous-comité ont voulu savoir pourquoi les sommes non perçues par l'Union sont portées dans la colonne des actifs.

Réponses de la Commission

- i) La Commission adresse tous les trimestres des lettres de rappel aux États membres sur les contributions dues à l'Union.
- ii) Les contributions statutaires, qui ne sont pas encore reçues des États sont des ressources appartenant à l'Union et par conséquent, constituent ses actifs.

Recommandations

43. Le document susmentionné a été présenté uniquement pour montrer aux membres du Sous-comité comment sont préparés les états financiers de l'UA. Il n'y a donc pas eu de recommandation à ce sujet.

NOUVELLE POLITIQUE FIDUCIAIRE PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DE L'UA – SUR LA GESTION DES RISQUES ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

44. Présentant le document sur la fraude et la corruption, le Directeur des finances (PBFA) a souligné que le but de cette politique était de fournir un cadre d'orientation qui permette de comprendre les différentes formes, les types et les

niveaux de corruption et de fraude, et de préciser où et comment la corruption et la fraude peuvent se produire dans les opérations de l'Union et quelles en sont les mesures de prévention. Il a déclaré que les éléments essentiels de lutte contre la fraude et la corruption consistaient à proposer des mesures claires pour lutter contre la fraude et la corruption, et à définir clairement les rôles et les responsabilités dans la prévention, la dissuasion et la détection, l'investigation et la prise de sanctions à l'encontre des auteurs. Cette nouvelle politique traitera des pratiques frauduleuses, de la corruption, de coercition et d'obstruction, ainsi que des dispositions explicites sur d'autres pratiques internationales en matière d'interdiction telles que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette politique est un moyen de témoigner également de l'engagement de l'UA à promouvoir et à respecter les normes de probité et de responsabilité dans l'utilisation de ses ressources et à adopter une attitude de tolérance zéro envers les cas de fraude et de corruption en son sein. Toute fraude dans les transactions de l'UA ne fait que réduire les fonds et autres ressources destinés à soutenir la mission de l'Organisation. En outre, la fraude et la corruption nuisent sérieusement à l'image de l'Union africaine et affectent la confiance des parties prenantes dans sa capacité à réaliser des objectifs d'une manière responsable et transparente.

Observations et commentaires formulés par les États membres

- i) Les États membres avaient besoin d'informations pour comprendre la portée de la corruption au sein de la Commission.
- ii) Il aurait été plus judicieux de prévoir un exposé par un fonctionnaire de la Commission sur la lutte contre la corruption.
- iii) Les États membres avaient eu à participer à l'enquête, à l'arrestation et à la poursuite des fonctionnaires qui auraient été impliqués dans des activités de corruption ou de fraude transfrontalières.
- iv) Les États membres avaient besoin d'exemples de ce qui s'était passé pour savoir ce qu'ils devraient faire à l'avenir.
- v) La présence du Conseiller juridique aux travaux du Sous-comité aurait été une bonne chose.
- vi) Certaines décisions de l'Union manquaient de clarté, et cette situation pourrait créer un vide qui serait à l'origine d'une mauvaise interprétation.
- vii) L'absence d'inventaire avait poussé certains responsables à profiter de la situation.
- viii) On met beaucoup de temps à prendre des mesures.
- ix) Quand est-ce que les nouvelles politiques seront-elles soumises ?
- x) Quelles sont les mesures prises par la Commission de l'UA pour répondre aux questions posées dans les différents rapports de vérification ?
- xi) Le délai de recrutement devrait être réduit.

Réponses de la Commission

- i) Des mesures ont été prises par la Commission de l'UA pour résoudre le problème de fraude, mais il fallait une politique officielle qui aborde systématiquement les risques de pratiques frauduleuses et de corruption.

Recommandations

- i) La Commission devrait effectuer une étude détaillée du cas d'espèce et de ce qui a déjà été fait pour y remédier.
- ii) Un organisme indépendant chargé d'étudier la question de corruption et de fraude devrait être mis en place.
- iii) Un code d'éthique et de conduite du personnel devrait être élaboré et mis en œuvre.
- iv) Il est nécessaire de faire participer le Bureau du Conseiller juridique à l'élaboration de la politique sur la fraude et la corruption.
- v) Un rapport de situation devrait être soumis au COREP sur les mesures prises pour recouvrer les sommes qui avaient été détournées.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE POUR LA COMMISSION

45. Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA) a présenté un exposé sur le sujet et a expliqué les différents composants et objectifs de la gestion des risques. Il a souligné que la gestion des risques était essentielle pour la planification stratégique et la bonne gouvernance. Avec l'introduction de la politique de gestion des risques, la direction générale de la Commission de l'UA s'emploiera à :

- i) gérer les risques de manière proactive ; (ii) déterminer « l'appétit pour le risque » de la Commission de l'UA (la tolérance a un degré de risque) ; (iii) agir de manière appropriée pour évaluer la probabilité et l'impact des risques ; (iv) décider et mettre en œuvre les réponses appropriées ; et (v) assurer le suivi et l'évaluation des résultats.

46. Les organes délibérants devront fournir les directives nécessaires à la bonne gestion des risques dans le contexte de la gouvernance et de la surveillance, et ce en collaboration avec les sous-comités pertinents. Le Président de la Commission de l'UA, assisté du Comité de gestion des risques d'entreprise, qui devrait être mis en place, sera responsable devant les organes délibérants pour la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'entreprise en ce qui concerne la Commission.

Commentaires et observations formulés par les États membres

47. Les États membres ont estimé que la politique proposée correspond aux bonnes pratiques et se sont félicités de l'initiative d'introduire un processus formel de gestion des risques au sein de la Commission de l'UA.

Recommandations

48. La Commission devrait procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques afin de gérer les incertitudes inhérentes aux activités menées par la Commission de l'Union africaine.

PROJET DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ DU SIÈGE ET EXAMEN DU BUDGET Y RELATIF

49. La Directrice par intérim de l'Administration et de la Gestion des ressources humaines a présenté le sujet. Elle a souligné l'importance de la mise à niveau des systèmes de sécurité dans les locaux de la Commission, ainsi qu'au niveau des résidences du Président, du Vice-président et du Commissaire en charge de paix et sécurité.

Observations et commentaires des États membres

- i) Le projet avait déjà été approuvé, mais la Commission a été invitée à rechercher le financement auprès des partenaires.
- ii) La modernisation du système de sécurité ne devrait pas se limiter uniquement à l'aspect physique de la sécurité, mais également à la formation et à la qualité du personnel capable de détecter les menaces de sécurité modernes.
- iii) Il n'existait pas de politique sécuritaire générale au niveau des bâtiments et des autres biens.
- iv) Le pays hôte comme stipulé dans l'Accord de siège est responsable de la sécurité externe sur son territoire.
- v) La Commission devrait se préoccuper des biens de l'UA en général et pas seulement des locaux de la Commission de l'UA.
- vi) Les badges de contrôle d'accès dans les locaux de la Commission pourraient être également délivrés au personnel des ambassades.
- vii) La Commission pourrait envisager encore la possibilité d'un financement par la Chine et le Japon.
- viii) La sécurité étant une composante si importante, le Commissaire en charge de paix et sécurité ne devrait pas être le seul à être protégé.
- ix) Dans quelle mesure l'installation d'équipements de sécurité affecterait-elle l'effectif du personnel de sécurité de la Commission ?
- x) Le nombre d'agents de sécurité de l'UA par rapport à celui de la CEA est insuffisant.
- xi) L'obligation principale du pays hôte en matière de sécurité est d'assurer la sécurité externe et de veiller à ce que les équipements de sécurité à acquérir par l'UA soient importés en franchise de droits de douane.

Réponses de la Commission

- i) Ni le Gouvernement chinois ni les partenaires ne financeront le projet, car le contrat avait déjà été attribué ;
- ii) Un solde de 2,2 millions de dollars américains reste à payer pour parachever le projet ;
- iii) Des mesures sont en cours pour améliorer les aspects sécuritaires, notamment dans le domaine de la garde ;
- iv) Concernant la sécurité de l'ensemble des Commissaires, cette décision émane de contraintes budgétaires ;
- v) Le volet renforcement des capacités serait prévu dans la deuxième phase du projet ;
- vi) Les crédits sont disponibles sur le Fonds d'acquisition de propriétés. Au cas où le projet de modernisation de la sécurité serait finalisé, le nombre d'agents de sécurité pourrait être soit réduit soit maintenu, mais pas accru.

Recommandations

- i) La Commission devrait prendre en charge le coût du projet de sécurité qui s'élève à 2,2 millions de dollars américains à prélever du Fonds d'acquisition de propriétés ;
- ii) La Commission devrait mettre l'accent sur la modernisation du système de sécurité et réduire ainsi le recrutement des agents de sécurité ;
- iii) La Commission devrait mettre en place une politique sécuritaire qui prenne en compte toutes les questions liées à la sécurité.

EXAMEN DU PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE GLOBALE DES SALAIRES ET DES PRESTATIONS

50. La Directrice par intérim de l'Administration et de la Gestion des ressources humaines a présenté les termes de référence et a sollicité l'approbation du Comité afin de recruter des consultants pour effectuer l'étude. Le projet de termes de référence est soumis au Sous-comité pour informer ses membres de son contenu et aussi pour solliciter le financement des services de consultations.

Observations et commentaires des États membres

- i) Les consultants devraient déterminer le coût de la vie de chaque lieu d'affectation ;
- ii) Les questions de vérification devraient être liées aux salaires, pour savoir si le personnel doit être réduit afin d'augmenter les salaires ;

- iii) Une comparaison avec d'autres organisations s'avère importante pour permettre au consultant d'effectuer une étude détaillée afin que les États membres aient un plus grand nombre d'options ;
- iv) Il faudrait également une analyse comparative de la situation par rapport à d'autres organisations telles que les Nations Unies et autres organisations régionales ;
- v) Les augmentations de salaire devraient se faire en fonction des performances du personnel ;
- vi) Les consultants doivent indiquer les causes réelles de l'augmentation du taux des départs volontaires du personnel ;
- vii) La direction devrait se réunir de temps en temps avec le personnel pour déterminer les raisons des démissions ;
- viii) Les salaires sont payés en fonction des postes et non des individus.

Recommandations

- i) Une firme de consultants devrait être recrutée pour s'occuper de cette tâche ;
- ii) Certains éléments des objectifs des termes de référence devraient être améliorés et soumis à l'examen du Sous-comité ;
- iii) Les consultants devraient soumettre leur rapport avant septembre 2013 ;
- iv) La Commission devrait obtenir les fonds nécessaires du Fonds général, pour couvrir les frais de consultations.

EXAMEN DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL DU SOUS-COMITÉ POUR L'EXERCICE 2013

51. Le Directeur de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité (PBFA) a présenté le projet de programme de travail annuel du Sous-comité pour 2013.

Observations et commentaires des États membres

- i) Les documents sur l'examen du budget devraient être envoyés à temps aux États membres ;
- ii) La Commission devrait veiller à ce que d'autres réunions ne soient pas en contradiction avec le programme de travail du Sous-comité ;
- iii) L'examen du rapport de la retraite devrait être inscrit au calendrier ;
- iv) La méthode de travail convenue pour l'examen du budget devrait être respectée.

Réponses de la Commission

- i) Le calendrier du programme de travail devrait être modifié en tenant compte de la Retraite du COREP proposée.

Recommandations

- i) La Commission devrait veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit entre les autres réunions et le programme de travail du Sous-Comité ;
- ii) Une méthodologie de travail devrait être arrêtée conformément aux dispositions du Règlement financier et des termes de référence du Sous-Comité.

EXAMEN DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'AFRIQUE DU SUD

52. Le Directeur de la PBFA a informé la réunion que la République d'Afrique du Sud a versé une contribution volontaire de 1 million de dollars à la Commission de l'UA. Cette contribution permettra de financer les activités prioritaires de la nouvelle Commission qui ne dispose pas de crédits budgétaires, certaines des activités approuvées au titre du budget de l'exercice 2013, mais pour lesquelles des crédits n'ont pas été alloués, ainsi que des activités importantes préparatoires à la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'OUA. L'approbation du COREP est par conséquent sollicitée afin que les fonds soient utilisés conformément aux dispositions de l'Accord de subvention.

Observations et commentaires des États membres

- i) Le Sous-comité a exprimé ses remerciements à la République d'Afrique du Sud.

Recommandations

53. Le Sous-comité a recommandé que le COREP donne son approbation pour l'utilisation de cette contribution volontaire conformément à l'Accord signé entre la République d'Afrique du Sud et la Commission de l'UA.

CRÉATION D'UN FONDS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

54. Une note d'information sur la mise en place d'un Fonds de maintenance des équipements a été présentée au Sous-comité. L'objectif était de créer un fonds où toutes les recettes provenant de la location des différentes salles de réunions de la Commission par des parties externes, ainsi qu'un pourcentage du budget annuel de fonctionnement seraient versés. Cela permettrait à la Commission d'effectuer périodiquement des travaux d'entretien sur ses bâtiments.

55. La note, qui n'a pas fait l'objet de discussions, a été présentée aux membres du Sous-comité pour les informer du fonds proposé ; elle sera examinée comme faisant partie intégrante du programme de travail du Comité pour 2013.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Report of the meeting of the PRC advisory sub-committee on administrative, budgetary and financial matters

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4333>

Downloaded from African Union Common Repository